



TPOLOGIE DES PARCS

Le parc de secteur ou de quartier

Ce type de parc est destiné aux résidents d'un quartier. C'est un milieu naturel autant que possible, boisé, du moins en partie, et paysager. Il permet ainsi d'être en contact avec des éléments naturels, il favorise la détente et la marche. Il est aussi pourvu d'équipements sportifs, récréatifs et sanitaires permettant la pratique sportive, le jeu et l'animation.

ACCESSIBILITÉ

- Ce type de parc doit être accessible facilement depuis des lieux publics comme les écoles, les centres de la petite enfance, les centres communautaires et les installations sportives.
- Il doit être accessible en transport actif et peut être relié aux autres parcs et espaces naturels par un corridor plein air.
- Pour que le parc soit accessible et sécuritaire, le territoire limitrophe ne devrait pas être morcelé par des obstacles, comme des cours d'eau, des chemins de fer, des voies de circulation, des murs ou des clôtures. Si c'est le cas, on facilitera l'accès par divers moyens : tunnels, ponts, voies piétonnes ou cyclables, etc.
- On parle d'un rayon d'accessibilité allant jusqu'à 1,5 km, à distance de marche ou de court trajet à vélo.

TAILLE

Superficie de plus de 15 000 m². Compter entre 4 000 m² et 8 000 m² par 1 000 habitants.

ZONES

Le parc de quartier doit offrir des espaces de jeu spécifiques ou des aménagements conçus pour la petite enfance (0-5 ans) et pour les enfants et préados (5-12 ans). Certains équipements, aménagements ou zones pourront servir à plusieurs groupes d'âge ou catégories d'utilisateurs. Des zones doivent pouvoir favoriser le jeu libre chez l'enfant et le contact avec des éléments de la nature.

Au sujet des zones, voir la fiche *Aménagement de parc : les incontournables*.